Le paiement des frais du pèlerinage des citoyens inscrits sur les listes d'attente,du 28 février au 11 mars

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 16-02-2011 12:06:26

Le ministère des Habous et des Affaires islamiques annonce, mardi, que les frais relatifs au pèlerinage au titre de la deuxième phase de l'année 1432 H pour les citoyens inscrits sur les listes d'attente, seront perçus entre le 28 février et le 11 mars prochain.

Cette opération se fera selon le classement issu du tirage au sort, en fonction des places disponibles, souligne un communiqué du ministère qui précise que ces frais seront perçus aux bureaux de Barid Al-Maghrib dans les différentes préfectures et provinces du Royaume.

Les frais de pèlerinage seront versés par les citoyens qui remplaceront ceux n'ayant pas réglé ces montants pour l'année 1432 H lors de la première phase, pour une quelconque raison, précise le ministère

MAPF